Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20261109-0409112026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 02/11/2026
Date d'affichage : 12/11/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 9 novembre 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **neuf du mois de novembre** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . Ms JORE . SOUFFLET . Mme GUSTAVE . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL Ms D'HERVÉ. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . M. JEANMOUGIN . M. GAULIN-CRESPEL . Ms PERRINE . ROSSÉ . Mme SAHEL-MILLIOZ . M. ICAZE . Mmes JAAFAR. QUILLIVIC . M. LE GOAS .

Absents excusés : Mme GÉRARD .

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à M. JORE
Mme PELOIS à Mme GAUTHIER

M. Timon GAULIN-CRESPEL a été nommé secrétaire.

****

N° 04

OBJET : <u>Règlement intérieur du marché – Approbation</u>

M. Gil SOUFFLET, Conseiller municipal délégué, expose au Conseil Municipal que les modalités d'organisation du marché de LAILLÉ qui se tient place de la Mairie les mercredi et samedi matin, nécessitaient une mise à jour et une formalisation.

La commission « Marché » a dès lors travaillé sur un projet de règlement intérieur (cf annexe).

M. SOUFFLET précise que la création ou la modification d'un marché communal relève de la compétence du conseil municipal, tandis que le règlement intérieur relève du pouvoir de police de la Maire et prend la forme d'un arrêté municipal.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20261109-0409112026-DE

Toutefois, afin que le fonctionnement du commerce non-sédentaire soit bien approprié par l'ensemble du conseil, il est proposé de soumettre le projet de règlement intérieur à son approbation.

M. Gil SOUFFLET informe par ailleurs que la révision du tarif des emplacements sera soumise au vote lors de la séance du mois de décembre, au même titre que l'ensemble des tarifs des services municipaux pour l'année 2027.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- d'approuver le règlement intérieur du marché tel que présenté en annexe.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 12/11/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

